

COMMUNE DE LA PIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du 15 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Jean-Yves GAYET, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers votants : 9

PRESENTS: GAYET JY. / GENTY I. / JACOB E. / DORIOL P. / CHARLES C. / VAGLIO-PRET D. / GODINHO B. / POMMIER C.

ABSENTS : FIORILLO K. / DUFRESNE S. / KARA V.

POUVOIRS : FIORILLO K. à CHARLES C.

Mme Ilona GENTY a été élue secrétaire.

Transfert de charges - approbation du rapport de la commission 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes Le Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence effectués à compter au 1^{er} janvier 2018, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Appel à projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité)

Monsieur le Maire rappelle que l'école et la commune ont répondu à l'appel à projets 'Ecoles numériques innovantes et Ruralité' de l'Education nationale.

Notre dossier a été retenu, et une subvention de 50% nous a été attribuée pour tout achat de matériel informatique et numérique, dans la limite de 14 000 € TTC.

La commune assurera, avec la directrice de l'école, la demande de devis, la mise en concurrence et l'achat du matériel pour la rentrée 2019-2020.

Par ailleurs, la commune devra signer une convention avec l'Education nationale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et à engager les dépenses afférentes à cet appel à projets.

COMMUNE DE LA PIERRE

Manifestation Paysage → Paysages dans le Manoir de Vaubonnais

Le Maire rappelle que la commune et l'association Scènes obliques travaillent ensemble depuis la fin de l'année 2018, sur un projet de restauration et de développement d'un projet culturel dans le Manoir de Vaubonnais.

Dans le cadre de cette collaboration, il a été imaginé de participer à l'opération du Département intitulée 'Paysage → Paysages', qui porte justement sur le printemps dans le Grésivaudan. Dans le cadre de cette manifestation, plusieurs événements ont été imaginés et organisés dans les jardins du Manoir de Vaubonnais : exposition photo, concert, pique-nique citoyen, projection de film...

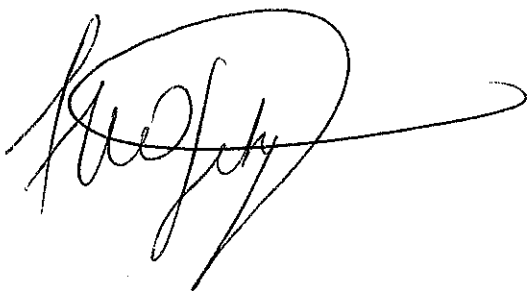
Cette première série d'événements a pour vocation de faire revivre les jardins du Manoir, de les rouvrir au public, et de poser une première pierre du chantier de restauration et de déploiement du projet artistique et culturel sur lequel les deux structures coopèrent activement.

Dans ce cadre, il a été proposé que la commune, propriétaire du manoir de Vaubonnais, mette les jardins à disposition de Scènes obliques pour l'organisation des événements Paysage → Paysages (soit de mai à juin 2019). La commune s'engage par ailleurs à aider Scènes obliques pour l'organisation des manifestations, à la mesure de ses moyens financiers et humains.

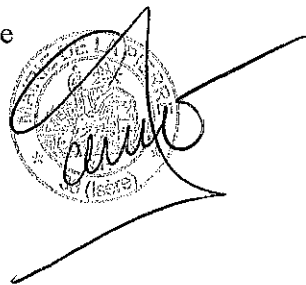
Enfin, le maire propose de prendre conseil auprès d'un avocat, afin de poser les bases de la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et Scènes obliques, permettant de mettre le manoir et ses jardins à disposition de l'association pour une longue durée, et de permettre ainsi de déployer le projet de restauration et d'ouverture du bâtiment au public dans les meilleures conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 votants : 8 voix favorables, 1 abstention), décide d'autoriser le Maire à poursuivre cette collaboration avec Scènes obliques et à mener les démarches nécessaires en ce sens.

Le secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The signature is bold and stylized, with a long horizontal stroke at the end. The stamp is partially visible behind the signature.